

Paris, le 14 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Visite de Mahamat Idriss Déby à Paris : la famille de Yaya Dillo demande que la justice française entende ceux qui savent**

Ce mardi 13 octobre 2026, le président tchadien Mahamat Idriss Déby a été reçu à l'Élysée. C'est sa troisième rencontre avec le président de la République en moins de dix mois. À cette occasion, les ministres des Armées des deux pays ont signé une déclaration d'intention qui relance la coopération de défense entre la France et le Tchad.

Au même moment, la justice française est saisie depuis plusieurs mois de l'assassinat de Yaya Dillo Djérou Betchi, principal opposant au pouvoir de N'Djamena. Il a été tué le 28 février 2024, alors qu'il était candidat à la présidence de la République, lors de l'assaut des forces de défense et de sécurité tchadiennes, contre le siège du Parti socialiste sans frontières.

M. Ousmane Dillo Betchi, frère de la victime, qui a déposé le 11 juin 2025 une plainte contre X pour assassinat et complicité d'assassinat va demander, par l'intermédiaire de ses avocats, au Parquet de Paris **l'audition de plusieurs personnes susceptibles d'éclairer les circonstances de l'assaut et celles de la mort de Yaya Dillo.**

Il demande également que **les autorités françaises versent à la procédure, comme elles s'y sont engagées dans une réponse ministérielle, les documents qu'elles détiennent sur ces faits**, et que soit engagée une demande d'entraide pénale internationale avec les autorités tchadiennes.

Dès sa venue en France, M. Ousmane Dillo va demander à être reçu par le parquet de Paris pour exposer à la justice française ce que lui et sa famille savent des événements du 28 février 2024.

Plus de deux ans et demi après les faits, la procédure ouverte au Tchad n'a donné lieu à aucune avancée connue. En l'absence d'enquête internationale indépendante, malgré les promesses du pouvoir tchadien, la plainte déposée en France est aujourd'hui la seule voie judiciaire indépendante permettant d'établir la vérité.

Ousmane Dillo ne conteste pas le droit des deux États à rétablir leurs relations. Il demande que ce partenariat renouvelé, y compris dans le domaine de la défense, ne se construise pas sur le silence. Coopérer avec les forces armées d'un État, c'est aussi attendre de lui qu'il coopère avec la justice lorsque ces mêmes forces sont mises en cause.

Ousmane Dillo appelle donc les autorités françaises à faire en sorte que l'entraide judiciaire dans l'affaire Yaya Dillo figure parmi les engagements du « partenariat revitalisé » entre Paris et N'Djamena.

La semaine où Paris et N'Djamena célèbrent leur réconciliation, M. Ousmane Dillo tient à rappeler qu'un homme, candidat à la Présidence de la République du Tchad, a été assassiné et que sa famille attend toujours la vérité. Un partenariat entre États ne peut pas tenir lieu de justice. Il peut, en revanche, la rendre possible.

Me Pierre Masquart et Me Charles-Stéphane Marchiani

Contact presse :**M. Dorian Bal****+33 (0) 6 66 56 30 03****<https://kimia-avocats.com>**